

Cette lettre, envoyée aux mairies et collectivités adhérentes à Trifyl, est destinée à tous les élus du territoire. Elle a pour vocation de faire le point sur un sujet technique et les actualités du moment en matière de gestion et de prévention des déchets. Pour obtenir plus d'informations, pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter : communication@trifyl.fr

DOSSIER

COLLECTE SÉLECTIVE : PARI RÉUSSI !

Un peu plus d'un an après l'extension des consignes de tri à 100 % des emballages et papiers, les résultats enregistrés au nouveau centre de tri Brugeria sont très encourageants. La hausse des emballages et papiers triés est supérieure à celle constatée au niveau national.

En 2023, la simplification des consignes de tri a permis de libérer le geste de tri des habitants et d'augmenter nettement le poids de la collecte sélective. Sur le territoire Trifyl, le tri des emballages et papiers a augmenté dès la première année de + 5 kg/an/habitant (+ 9%). Au niveau national, la hausse moyenne sur la même période est de + 3 kg/an/habitant.

12 familles de matériaux préparés au centre de tri

À Labruguière, le nouveau centre de tri Brugeria permet de traiter tous les nouveaux emballages entrants. Les équipements de tri peuvent désormais les séparer en 12 flux de matériaux différents (papier, carton, aluminium, acier, briques alimentaires, plastiques souples, opaques...).

Deux fois plus d'emballages en plastique triés

En 2023, le centre de tri Brugeria a traité 28 084 tonnes d'emballages et papiers.

La nouveauté ayant principalement concerné les emballages en plastique (boîtes, barquettes, pots, tubes, sacs, sachets, films), leur quantité a doublé dans le bac jaune.

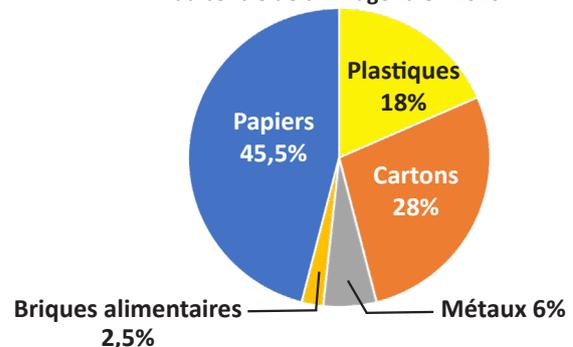
Autre évolution : les petits emballages métalliques (capsules, dosettes de café, plaquettes de médicaments, papier alu...) font eux aussi partie des nouveaux recyclables. Leur tri a fait également augmenter la part des métaux.

Ces premiers résultats sont très encourageants et la marge de progression reste importante. En moyenne, les emballages et papiers non triés représentent encore 25% du contenu de notre poubelle noire.



Trier encore plus et mieux pour alléger notre poubelle noire et maîtriser le coût de nos déchets

Répartition de la collecte sélective au centre de tri Brugeria en 2023



REPÈRES

64 kg/an/hab.

Poids moyen du tri sélectif sur le territoire Trifyl
Moyenne nationale : 72 kg/an/hab.

Source Citeo

+ 5 kg/an/hab.

Hausse du tri sélectif sur le territoire Trifyl en 2023
Moyenne nationale : + 3 kg/an/hab.

Source Citeo

50 kg/an/hab.

Poids moyen des emballages et papiers encore présents dans notre poubelle noire (soit 25 % de son contenu).

Source Modecom Trifyl 2023

DOSSIER (suite...)

Qualité du tri : c'est important aussi !

Une partie de la collecte sélective, non conforme, n'est pas acceptée en entrée d'usine ou rejetée lors de son passage dans le process.

Qualifiée de « refus de tri », cette part comprend essentiellement :

- des erreurs de tri (ou incivilités) commises par les usagers (verre, textiles, objets divers...),
- des emballages de matières différentes emboîtés les uns dans les autres ou entreposés par l'usager dans des sacs fermés,
- des emballages agglomérés par un compactage excessif du camion benne.

Ces dépôts non conformes entravent le bon fonctionnement du centre de tri. Certains rendent la détection et la séparation des matériaux difficiles ; d'autres peuvent détériorer le process ou même blesser le personnel du centre de tri.

En fin de parcours, les refus, qui ne peuvent être recyclés, génèrent un surcoût pour les collectivités (cf. tarification page 4). ■



Attention :
emboîter les emballages
les uns dans les autres
peut compromettre
leur recyclage...



CONSIGNES DE TRI À DIFFUSER

Dans le bac jaune,
les emballages et papiers
doivent être déposés :

- 1 Bien vidés, non rincés
- 2 En vrac, non emboîtés
- 3 Sans sac
- 4 Avec leur bouchon, couvercle ou opercule

À NOTER
Les matériaux
différents constituant
un même emballage
(par exemple, la
boîte en carton et la
barquette en plastique
de certains paquets de
biscuits), doivent être
séparés avant d'être
déposés dans le bac.



ZOOM SUR...

TRIFYL ACTEUR MAJEUR DE L'EMPLOI LOCAL



Techniciens de maintenance, conducteurs d'engins, opérateurs de tri, chauffeurs... Depuis 2022, les mises en service du nouveau centre de tri Brugeria à Labruguière et de l'usine de tri/valorisation à Labessière-Candeil ont permis la création de 60 postes et la pérennisation de nombreux emplois existants, notamment sur les bassins d'emploi de Graulhet, Castres-Mazamet et Carmaux.

Aujourd'hui, Trifyl représente près de 300 emplois répartis sur une quarantaine de sites sur le Tarn, mais aussi sur le Haut-Languedoc, le Lauragais et le Minervois. ■

300 agents

+ 35 métiers

REPÈRES
+ 60 emplois
créés en 2 ans

TH2030

BIODÉCHETS : DEUX MODES DE TRI OPÉRATIONNELS

À l'heure où de nombreux territoires ne sont toujours pas en conformité avec la loi, les habitants du territoire de Trifyl disposent de deux solutions opérationnelles pour trier leurs déchets de cuisine : le composteur individuel ou collectif et/ou le sac orange dédié.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités chargées de la collecte et du traitement des déchets ménagers ont l'obligation de mettre à disposition des habitants une ou plusieurs solutions de tri des biodéchets. Dès 2015, Trifyl a préparé et adapté cette échéance selon les spécificités de chaque intercommunalité adhérente.

Ce projet collectif a permis de doter le territoire Trifyl d'une solution innovante destinée aux habitants qui n'utilisent pas le compostage ou ne compostent pas tous leurs déchets alimentaires : la collecte en sac dédié.

À Labessière-Candeil, la nouvelle usine de tri/valorisation des déchets permet aujourd'hui de valoriser séparément les déchets résiduels (poubelle noire) et les biodéchets (sac orange). Grâce à la méthanisation, les biodéchets sont doublement valorisés : ils produisent du biogaz, avant de devenir du compost.

Le biogaz est purifié, puis injecté dans le réseau de gaz et le compost est utilisé par la filière agricole. ■



Le tri en sac des biodéchets : une solution complémentaire au compostage

Tri des biodéchets : pour quoi faire ?

- ↳ Alléger notre poubelle noire
- ↗ Créer de la ressource
- = Maîtriser le coût de nos déchets

UNITÉ D'AFFINAGE DU TOUT-VENANT : MISE EN SERVICE DÉBUT JUIN

À après plusieurs mois de travaux, l'ancien centre de tri de Blaye-les-Mines achève sa mutation. Avant l'été, le site sera entièrement dédié au tri et à la préparation du tout-venant des déchèteries pour sa valorisation à l'usine de Labessière-Candeil.

L'unité d'affinage du tout-venant est le troisième et dernier équipement majeur du nouveau mode de gestion des déchets adopté par Trifyl et ses adhérents.

En synergie avec les déchèteries et l'usine de tri/valorisation des déchets (UTVD), le site de Blaye-les-Mines va permettre de trier le contenu des bennes de tout-venant : extraction des matériaux polluants et récupération des matières recyclables (métaux, déchets d'ameublement...). Le tout-venant, ainsi préparé, sera ensuite valorisé en combustible de récupération à l'UTVD.



L'ancien centre de tri de Blaye-les-Mines a été vidé de son ancien process, rénové, puis entièrement réaménagé pour accueillir en mai de nouveaux équipements de broyage et de tri.

La mise en service de l'unité d'affinage du tout-venant est prévue début juin et son entrée en exploitation à la rentrée de septembre. Cette usine de tri fonctionnera avec une douzaine d'agents (opérateurs de tri, chef de production, conducteurs d'engins...). ■

TARIFS TRAITEMENT 2024

DES TARIFS INCITATIFS POUR ALLÉGER LA POUBELLE NOIRE

La tarification pour le service de gestion des déchets vise des objectifs ambitieux : alléger la poubelle noire et trier plus et mieux. À la clé, une maîtrise des coûts pour le contribuable.

La politique tarifaire de Trifyl s'accompagne d'une préoccupation constante de maîtrise des coûts. Ils permettent d'assurer le financement du service, c'est-à-dire le coût résiduel, après déduction des recettes externes. Les contributions des adhérents représentent 35% des recettes réelles de fonctionnement.

Le principe de tarification incitative reste au centre du dispositif et permet de valoriser les efforts de réduction des déchets et de tri. En résumé, les collectivités qui produisent moins de déchets et qui trient le mieux, paient le moins! ■

<p>Déchets résiduels (poubelle noire)</p>  <p>Jusqu'à 190 kg/an/hab. : 190 €/t Au-dessus, le tarif des tonnages supplémentaires est majoré : 285 €/t</p>	<p>Biodéchets (déchets de cuisine)</p>  <p>Collecte en sac : 95 €/t</p>	<p>Collecte sélective (emballages et papiers)</p>  <p>Jusqu'à 65 kg/an/hab. : 20 €/t Au-dessus de 65 kg/an/hab. : 10 €/t (- 50%)</p>
<p>Service déchèterie</p>  <p>32 €/hab. Service des 37 déchèteries du territoire, ouvertes gratuitement aux particuliers</p>	<p>Verre (emballages en verre uniquement)</p>  <p>31,50 €/t Service mutualisé : vidage des colonnes et transfert vers les verreries d'Albi ou de Béziers</p>	



TRIFYL - Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
Pôle des Énergies Renouvelables - 3316, route de Sieurac - 81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL
Tél : 05 63 81 23 00 - Courriel : communication@trifyl.fr

Direction de la publication : Daniel Vialelle / Rédaction : Trifyl / Illustrations : Photothèque Trifyl / Istock
N° ISSN : 2267 - 988X - Édition Printemps 2024 - Tirage : 500 exemplaires
Imprimerie Maraval - Imprim'vert® - PEFC™ - Papier cyclus print 100% recyclé - 130 g

+ d'infos sur www.trifyl.fr